

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

01/09/2025

N° E25000156 /86

Le président du tribunal administratif

E- Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 28/08/2025, la lettre par laquelle la présidente de GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

La déclaration de projet emportant mise en compatibilité n° 6 du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Poitiers communauté urbaine permettant l'agrandissement de l'entreprise Dassault Aviation sur la commune de Biard ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Annick VALETTE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Catherine GUENSER est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la présidente de GRAND POITIERS COMMUNAUTÉ URBAINE, à Madame Annick VALETTE et à Madame Catherine GUENSER.

Fait à Poitiers, le 01/09/2025.

le président,

signé

Antoine JARRIGE

